

Artenay, le 13 octobre 2022



A l'attention des parents d'élèves,  
et des anciens élèves de 3<sup>ème</sup>,

Collège Jean Moulin

Le principal

Dossier suivi par  
Frank CHENESSEAU  
T 02 38 80 00 75  
F 02 38 80 45 31  
ce.0450003j  
@ac-orleans-tours.fr

9 rue d'Auvilliers  
45410 Artenay

Votre enfant a quitté l'établissement avec son Diplôme National du Brevet.

Je vous invite à nous retrouver à l'occasion d'une cérémonie républicaine pour lui remettre son diplôme, en présence des élus et des professeurs du collège, dans la salle polyvalente du collège, le

**Vendredi 18 novembre 2022  
à 17h45**

Ce moment que nous souhaitons convivial, sera l'occasion de nous retrouver et d'avoir ainsi des nouvelles de l'intégration des ex-collégiens à la vie lycéenne.

Vous trouverez ci-dessous un coupon réponse que je vous remercie de nous faire parvenir en retour, par mail ([ce.0450003j@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.0450003j@ac-orleans-tours.fr)) ou encore par courrier postal, **avant le 11 novembre** afin que nous puissions organiser cette réception dans les meilleures conditions possibles.

**Pour des raisons de sécurité, seules les personnes inscrites pourront participer à ce moment.**

Cordialement,

Frank CHENESSEAU  
Principal

✂-----

**Coupon réponse à retourner au secrétariat,  
avant le VENDREDI 11 NOVEMBRE**

Je, soussigné.....

représentant(e) légal(e) de l'élève .....

Mon enfant :

Participera à la cérémonie et viendra accompagné(e) (1 personne max)

→ Indiquez le nom de l'accompagnateur : .....

Participera seul(e) à cette cérémonie

Ne participera pas à la cérémonie

Sera représenté(e) par (avec une procuration du lauréat) : .....

**Signature**

### ***Modalités de remise des diplômes***

- Le diplôme doit être remis au titulaire du diplôme sur présentation d'une pièce d'identité.
- Le registre de remise de diplôme doit être obligatoirement être signé par le lauréat.
- En cas d'impossibilité pour le lauréat de se déplacer en personne, un tiers, muni d'une pièce d'identité officielle et une procuration rédigée par le lauréat, pourra retirer le diplôme Cette personne signera le registre à la place du candidat et la mention procuration sera indiquée. La procuration doit être conservée par l'établissement.
- Le lauréat peut également adresser un courrier au collège en précisant son adresse, accompagné de la photocopie recto-verso de sa carte d'identité et de 7,14€ en timbres postaux pour l'expédition du diplôme en recommandé avec accusé de réception.